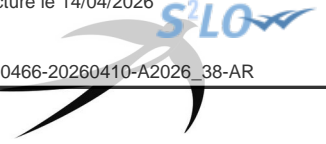


# Ville de Malakoff



## **ARRETE MUNICIPAL A2026\_38**

Direction : **Direction Générale des Services**

OBJET : Arrêté portant délégation de signature à Madame Hafida BOUZEMI, Directrice générale des services techniques

### **Madame la Maire de Malakoff,**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L.2122-19 ;

**Vu** la Délibération n°DEL2026-9 relative à l'élection de la Maire en date du 28 mars 2026 ;

**Considérant** que l'article L. 2122-19 du Code général des collectivités territoriales vise ci-dessus, dispose notamment que « Le maire peut donner, sous sa surveillance et sa responsabilité, par arrêté, délégation de signature :

1 ° au directeur général des services et au directeur général adjoint des services de mairie ;

2° au directeur général et au directeur des services techniques ;

3° aux responsables de services communaux ».

**Considérant** que pour permettre bonne administration de l'activité communale, il est nécessaire de prévoir une délégation de signature à Madame BOUZEMI, Directrice générale adjointe des services communaux.

### **ARRÊTE,**

**Article 1 :** Délégation de signature permanente est accordée à Madame Hafida BOUZEMI, Directrice générale des services techniques aux fins de signer les actes suivants :

#### Administration générale

- Correspondance administrative courante n'emportant pas d'effets juridiques,
- Tout acte de gestion courante pour le fonctionnement régulier des services,
- Tout acte concernant la gestion du cimetière et notamment les autorisations de travaux, de permis d'inhumer ou de dispersion des cendres.

#### Finances

Bons de commande dans la limite des montants inscrits au budget du ressort des Directions suivantes :

- Bâtiments,
- Cadre de vie,
- Voirie et espaces publics,
- Systèmes d'information.

En l'absence de Madame Hafida BOUZEMI, la délégation de signature des bons de commande est exercée dans les mêmes conditions, dans l'ordre de priorité suivant :

Monsieur Philippe MAYER, Directeur général des services,  
Monsieur Nicolas STRAUSS, Directeur général adjoint,  
Madame Isabelle LEPERCQ, Directrice générale adjointe.

**Article 2 :** La délégation prévue aux termes du présent arrêté est accordée sous la surveillance et la responsabilité de Madame la Maire. A tout moment, elle conserve le pouvoir de signer personnellement tous documents concernés par la présente délégation ainsi que l'adjoint ayant délégation.

**Article 3 :** La signature de la directrice générale des services techniques sera précédée de la mention « par délégation de la Maire ».

**Article 4 :** Le présent arrêté annule et remplace les arrêtés précédents portant délégation de signature à Madame Hafida BOUZEMI, Directrice générale des services techniques.

**Article 5 :** Le présent arrêté sera publié électroniquement et notifié aux intéressés, inscrit au registre des arrêtés. Ampliation en sera adressée au Préfet des Hauts de Seine.

Fait à Malakoff, le 7 avril 2026

La Maire,  
Sonia FIGUERES

\*La Maire,

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.
- Informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.